

## LES ENTREPRISES DE FEMMES ET LEUR PERENNISATION

Tel que défini par le décret n° 2004-426 du 14 avril 2004 et les autres actes fondateurs, l'objectif du Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (FNPEF) est de contribuer à l'émergence de femmes entrepreneures dotées de capacités suffisantes, pour identifier des créneaux porteurs, concevoir des projets viables et les exécuter suivant des principes de gestion qui assurent leur insertion adéquate dans le tissu économique moderne. Ainsi, elles contribuent durablement au développement de l'économie nationale. De ce point de vue, la création du Fonds procède de la volonté de la puissance publique d'affiner ses méthodes d'intervention pour bien répondre aux problématiques nouvelles soulevées par l'application, pendant plus d'une décennie, de politiques d'ajustement structurel qui ont fortement ébranlé les bases sur lesquelles reposait l'équilibre de la famille sénégalaise.

C'est donc de façon volontaire que les autorités publiques, dans l'exécution de leurs obligations de base concernant la satisfaction de la demande sociale, ont pris le pari audacieux de placer la femme au cœur de la nouvelle dynamique entrepreneuriale.

Subséquentement, le FNPEF ne saurait cantonner son action dans le seul domaine du financement de l'investissement. La promotion de l'entrepreneuriat féminin commande une implication très poussée du fonds dans les activités permettant aux promotrices d'assurer le développement et la pérennisation de leurs affaires. L'exigence de rentabilité des projets fortement prise en compte dans l'instruction des dossiers de financement se traduit ultérieurement par un suivi permanent et régulier pour, d'une part, déterminer les évolutions significatives dans des domaines clefs tels que les ventes, les services rendus, les coûts, les stocks, la qualité des produits et, de l'autre, analyser l'impact du financement sur la vie des familles.

Sous ce rapport, le financement et l'accroissement des capacités des femmes pour pérenniser les affaires montées sont les termes centraux de la problématique que soulève l'entrepreneuriat féminin. A l'analyse, la croissance d'une affaire est tributaire de la réalisation de profits, elle-même déterminée par le volume des ventes de biens ou de services. Une affaire qui ne génère pas des profits suffisants pour la reproduction de son capital et dont le développement et la montée en régime ne sont pas suffisamment contrôlés et maîtrisés, ne saurait être pérenne.

Pour le financement d'une première génération de projets, la priorité a été accordée aux promotrices ayant ciblé des activités dans des secteurs et filières porteurs parce que producteurs d'une valeur ajoutée conséquente et très compétitive tels que la transformation des produits d'origine végétale et animale, les services, etc. La mutation des femmes en « femmes entrepreneures » intégrant des circuits de production et de création de richesses est le fruit d'un processus stratégique à plusieurs étapes que le FNPEF a mis en place pour ses bénéficiaires :

- une stratégie de création de richesse axée sur le savoir-faire des femmes pour lutter contre la pauvreté en milieu rural et urbain.
- une stratégie de renforcement de leurs capacités techniques, institutionnelles et managériales pour la création, le démarrage de projets dans les secteurs clef de la Stratégie de Croissance Accélérée.

L'objectif à terme est de développer des incubateurs dans différents secteurs d'activités. De petites unités de trituration de l'arachide, de transformations des céréales, produits halieutiques, une approche filières et promotion des réseaux constitueront des centres de création de richesses et d'emplois.

### **QUELQUES DEFIS DE L'INTERVENTION DU FNPEF**

- Bonifier le rôle de l'Etat dans l'émergence de l'Entrepreneuriat Féminin au Sénégal, et confirmer le fait que les femmes peuvent s'inscrire dans un cercle vertueux de création et de distribution de richesses par l'Entrepreneuriat ;
- Promouvoir le potentiel de la femme et son savoir-faire, en accompagnant des activités de productions, dans des secteurs à fort potentiel de valeur ajoutée ;
- Cibler des secteurs porteurs pour que le crédit soit remboursé sur la base de l'activité intrinsèque et que cette dernière génère des ressources excédentaires qui vont avoir un impact sur les conditions de vie et le développement économique ;
- Donner un appui-accompagnement par le renforcement des capacités qui devrait induire un changement de comportement et favoriser à terme l'émergence d'un leadership à travers des entreprises de référence visibles et compétitives.

### **LES PERSPECTIVES**

Dans l'optique de renforcer ses acquis, le FNPEF a, depuis la fin de l'année 2006, affiné sa stratégie dans le sens d'un approfondissement de son programme, confirmé par une nouvelle orientation pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin axée essentiellement sur la mise en place d'outils de production et l'accompagnement sur les aspects organisationnels, institutionnels, techniques et managériaux. L'idée centrale est de prendre en compte les besoins à la fois du cycle d'exploitation mais aussi de l'investissement.

Des initiatives sont prises en vue du renforcement de la dotation de l'Etat et de la recherche de ressources additionnelles pour répondre à la demande croissante.

REPUBLIQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

-----  
MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE,  
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL  
ET DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ

-----  
*Direction de l'Entreprenariat féminin*  
-----

**LA STRATEGIE DE PROMOTION DE L' ENTREPRENARIAT FEMININ**

**CONTEXTE**

Faire émerger un Leadership Féminin Fort en faisant de la Femme Sénégalaise la locomotive du Développement Economique et Social, tel est le défi que s'est fixé S.E Maître Abdoulaye Wade dès son accession à la magistrature suprême du pays en 2000.

Cette volonté politique s'est traduite par un renforcement du statut de la femme dans la Constitution de 2001 et de façon plus concrète, par la mise en place de la Direction de l'Entreprenariat Féminin en 2002, et d'un Fonds National de Promotion de l'Entreprenariat Féminin en 2004.

Aussi, pour appuyer la revalorisation culturelle du rôle de la Femme sénégalaise et lui donner la place qu'elle mérite au sein de la société, ces mécanismes institutionnels ont-ils été conçus afin de prendre en charge les problématiques de l'entreprenariat féminin pour en assurer la promotion.

En effet, en dépit des nombreuses initiatives pertinentes qu'elles prennent pour s'insérer de manière active dans la vie économique, les femmes entrepreneures se trouvent confrontées à un nombre d'obstacles plus importants que ceux de leurs homologues du sexe masculin, du fait de l'inégalité de l'accès aux ressources stratégiques dont celles primordiales sont liées à l'éducation, à la formation, au crédit et à l'information économique.

Il s' y ajoute l'hostilité du cadre juridique et réglementaire mais également un environnement socioculturel peu favorable. Ainsi, ne disposant pas des compétences requises, bon nombre de femmes sénégalaises chefs d'entreprises vivent en marge du processus de mondialisation, du commerce international et des innovations technologiques.

## VISION

En partant du discours d'orientation stratégique de S.E. Maître Abdoulaye Wade, prononcé lors du forum organisé pour la première fois au Sénégal, en mars 2003, sur « L'entrepreneuriat féminin et la Microfinance, enjeux et perspectives au Sénégal et dans le Nepad » une vision a été dégagée et consiste: « à amener les femmes entrepreneures ou celles qui souhaitent le devenir à créer, gérer et développer des entreprises modernes selon les normes standard internationales dans les créneaux porteurs de notre économie, en tenant compte des objectifs du NEPAD».

## STRATEGIE

Pour aboutir au desserrement des contraintes auxquelles les femmes sont confrontées dans leurs initiatives entrepreneuriales, un ambitieux programme de développement de l'entrepreneuriat féminin a été élaboré à partir de cadres de références que sont le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté notamment l'axe « création de richesses », et la Stratégie de Croissance Accélérée. La mise en œuvre de ce programme s'articule autour des axes stratégiques suivants:

- La mise en place d'un système d'information sur la femme entrepreneure ;
- Le renforcement des capacités des femmes entrepreneures établies ou potentielles ;
- L'accroissement et le développement des entreprises appartenant aux femmes ;
- L'élargissement de l'accès des femmes au crédit et aux marchés;
- La mise en place d'une organisation faîtière de femmes chefs d'entreprises.

## CIBLES

Les femmes ciblées à travers ces différents volets de la stratégie de promotion sont en premier lieu les femmes chefs d'entreprises bien établies ou «formelles» et en second lieu les femmes entrepreneures potentielles évoluant dans des micro ou très petites entreprises, le plus souvent dans le secteur « dit non structuré ». En dernier lieu, les jeunes filles du système éducatif pour leur insertion dans la vie économique.

## REALISATIONS

Dans un système de « mentoring », et de réseautage, des passerelles ont été trouvées entre ces différentes catégories d'entrepreneures établies comme potentielles pour arriver à une masse critique de femmes entrepreneures, dotées d'aptitudes techniques, commerciales, managériales, et personnelles, capables de

créer des lobbys de femmes chefs d'entreprises qui seront susceptibles de drainer des mouvements derrière elles, de susciter la motivation chez leurs paires, et de les encourager à aller dans le bon sens à savoir, créer des entreprises à fortes ambitions, innovantes et pertinentes dans leurs choix stratégiques.

- *Mise en place d'un système d'information*

Pour améliorer l'accès des femmes entrepreneures à l'information économique et déterminer leurs secteurs d'activités spécifiques par région ainsi que leurs caractéristiques, les actions suivantes ont été réalisées :

- L'édition du guide de la femme entrepreneure en 3000 exemplaires ;
- La confection d'une base de données des femmes entrepreneures par région et par secteurs d'activités ;
- Le profil de la femme entrepreneure dans les régions de Kolda et de Ziguinchor;
- Une étude sur les « facteurs déterminants de succès des femmes entrepreneures au Sénégal : cas du secteur agro-alimentaire ».

- *Le renforcement des capacités managériales et techniques*

Quant à l'amélioration de la productivité des entreprises des femmes micro-entrepreneures, un programme de renforcement des capacités managériales et techniques, a été mis en œuvre sur la base des modules GERME (Gérer Mieux son Entreprise) du BIT avec un dispositif de suivi-évaluation. Les sessions de formation, organisées sur l'ensemble du territoire, ont permis de toucher plus de 400 femmes. Une étude d'impact sur un échantillon de 140 micro-entreprises gérées par les bénéficiaires de ce programme, a mis en évidence l'importance de la formation sur la productivité.

A l'issue de cette formation, celles qui se sont mieux appropriées les bonnes pratiques en gestion ont reçu des micro-ordinateurs.

- *Accès aux marchés*

Plus de 150 femmes chefs d'entreprises bien établies, ont bénéficié de séminaires de formation pour améliorer leur accès aux marchés porteurs et solvables en portant l'accent sur la promotion de la culture de la qualité et la maîtrise des TIC. On peut citer parmi ceux-ci:

- Un séminaire sur « les nouvelles exigences réglementaires de l'Union Européenne en matière d'hygiène et de sécurité pour les produits de l'agro-alimentaire » à l'issue duquel un plan d'action a été élaboré pour les femmes évoluant dans ce secteur.
- Deux sessions de formation aux techniques de commerce international, de marketing, d'emballage ou packaging et de transport logistique, dans le

cadre du Programme « ACCES », développé conjointement par le Centre de Commerce International et le Bureau de Promotion du Commerce du Canada en partenariat avec la Direction de l'Entrepreneuriat féminin et le Trade Point.

- Un séminaire sur la propriété intellectuelle dans le cadre d'un partenariat avec le Bureau Afrique de la Propriété intellectuelle à Dakar.

- *Promotion de l'entrepreneuriat jeune*

Quant à la promotion de l'esprit d'entreprise et de la culture entrepreneuriale, devant favoriser l'auto-emploi chez les jeunes, des conférences et séminaires ont été organisés dans les établissements du secondaire et du supérieur. C'est ainsi que plus de 200 jeunes filles des lycées Mariama Bâ de Gorée, Ameth Fall de Saint Louis et J.F. Kennedy et des étudiantes de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, ont été initiées à l'esprit d'entreprise.

- *Association faîtière des femmes chefs d'entreprises*

Pour appuyer et accompagner les femmes dans la création de centres d'affaires, d'incubateurs d'entreprises, la mutualisation des savoirs et savoirs-faire, le partage de meilleures pratiques et des infrastructures, un processus de mise en place d'un réseau national des femmes chefs d'entreprises de tous les secteurs d'activités, a été facilité. A ce jour, les statuts et règlement intérieur, élaborés par les comités scientifique et de pilotage, ont été adoptés par les membres fondateurs de cette organisation intitulée « l'Union des femmes Chefs d'Entreprises du Sénégal (UFCE- Sénégal) ».

- *Organisation d'un atelier de partage sur la stratégie de promotion de l'entrepreneuriat féminin : évaluation et nouvelles perspectives*

Suite au rattachement du « volet entrepreneuriat féminin au Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement social, un atelier de partage sur « La stratégie de promotion de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal : bilan et perspectives », a été organisé, le 31 janvier 2007 sous la présidence de Madame le Madame le Ministre Aïda Mbodji. Cet atelier, dont l'objet était d'évaluer la stratégie en cours, et de proposer de nouvelles perspectives a réuni plus d'une centaine de femmes chefs d'entreprises, avec toutes les parties prenantes à savoir les différents services du Ministère en charge des questions des femmes et de genre en particulier, les autres institutions évoluant dans le domaine des PME, la société civile, les collectivités locales, le secteur privé et les organisations professionnelles, les structures financières et bancaires ainsi que les partenaires au développement.

Dans son discours d'orientation, Madame le Ministre a rappelé son attachement «à la diversification, la spécialisation, la mutualisation des ressources financières et des moyens techniques, le renforcement des capacités techniques et

de gestion des entreprises appartenant à des femmes, et la promotion des juniors entreprises pour les jeunes filles dans les institutions de formation technique et professionnelle ».

#### PROJETS ET PROGRAMMES EN COURS

- *Programme de Promotion de l'entrepreneuriat féminin au Sénégal* : un projet de coopération bilatérale avec la Communauté Wallonie de Bruxelles. Ce projet qui démarre en 2007, s'étale sur deux ans; il vise la formation de 40 femmes chefs d'entreprises en gestion d'entreprises, en marketing et TIC ainsi que la création d'incubateurs d'entreprises avec l'organisation de voyages d'études des femmes chefs d'entreprises en Belgique et de missions de formation belges au Sénégal ;
- *La base de données des femmes entrepreneures* : avec un financement du Budget Consolidé d'Investissement 2007, ce projet permet de mettre à jour et d'exploiter la base de données en cours d'élaboration par la Direction de l'Entrepreneuriat féminin, avec plus de 1700 femmes entrepreneures déjà répertoriées. Il s'agira aussi de déterminer la contribution des femmes chefs d'entreprises au PIB et le profil de la femme entrepreneure sénégalaise ;
- *Programme de renforcement des capacités et d'insertion des femmes micro entrepreneures* : projet d'un montant de 186 000 000 FCFA, financé dans le cadre du Programme pour la Promotion de l'Investissement Privé (PPIP) pour l'année 2007. Il est destiné à la formation de quatre cent quarante (440) femmes (soit 40 par région) évoluant dans la micro entreprise. L'objectif de ce projet est de réduire la pauvreté, et de façon plus spécifique d'augmenter durablement la production et les revenus des femmes. Il vise également la maîtrise des outils de gestion pour une capitalisation des ressources.

**COMMUNICATION SUR :**  
**« QUELLE CONTRIBUTION DE**  
**L'ENTREPRENARIAT DANS LES**  
**STRATEGIES DE**  
**LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ? »**

## Quelle contribution de l'entrepreneuriat à la lutte contre la pauvreté ? l'expérience sénégalaise.

La 44<sup>ème</sup> édition des **Rencontres Top Management Afrique (TMA)** qui nous réunit aujourd'hui constitue, à n'en pas douter, une initiative heureuse pour sensibiliser les acteurs et dirigeants d'entreprises sur l'expérience sénégalaise en matière de lutte contre la pauvreté. La convocation de ces **Rencontres** aura permis non seulement de construire une réflexion partagée sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, à travers ce qui serait convenu d'appeler « l'exemple sénégalais »; mais, elle nous donne également l'opportunité de développer une concertation efficace et productive sur l'implication du secteur privé, donc de l'entreprise, dans la prise en charge des questions sociales.

C'est, donc, avec une grande satisfaction et de manière spontanée que j'ai accepté de répondre à l'invitation qui m'a été adressée par les organisateurs de ces *Rencontres*. Je voudrais leur exprimer, ici, mes sincères remerciements et l'assurance de ma profonde gratitude.

Je souhaite, pour ma part, que les résultats de vos travaux puissent permettre au secteur privé de jouer activement son rôle et d'agir efficacement pour contrer la pauvreté en intégrant de façon significative les préoccupations économiques, sociales et humaines du développement.

Dans cette perspective, ma contribution va s'articuler autour des deux axes ci-après :

- Le contexte d'émergence des processus de lutte contre la pauvreté ;
- La contribution de l'entrepreneuriat dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au Sénégal;

## I. LE CONTEXTE D'EMERGENCE DES PROCESSUS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.

Les processus de lutte contre la pauvreté ont émergé à la faveur de la prise de conscience que l'ajustement structurel des années 80 ne s'est pas traduit par un transfert des ressources en faveur des pauvres. Un rôle capital a été ainsi reconnu aux politiques visant à combattre la pauvreté dans les années 90 à la suite de la *Déclaration de Copenhague sur le Développement social*. Parallèlement, au cours de la même période, le thème conducteur du changement de paradigme dans le développement des économies est la promotion de l'entrepreneuriat et de l'esprit d'entreprise. Les conditions d'émergence des processus de lutte contre la pauvreté sont, donc, consubstantiellement liées à la prise de conscience de l'immense potentiel que représente le secteur privé.

Ce changement de paradigme dans les approches du développement a conduit à l'adoption de politiques plus sociales, orientées davantage vers le bien-être humain. Les situations de précarité et d'exclusion, vous en convenez avec moi, font l'objet de plus d'attention dans les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque Mondiale, relayés par la communauté internationale et l'ensemble des partenaires au développement.

Les stratégies de lutte contre la pauvreté s'inscrivent, donc, dans un contexte d'émergence de nouvelles approches en matière de stratégies de développement. Le nouveau cadre conceptuel est désormais constitué par le diptyque : Document stratégique de Réduction de la pauvreté/Initiative d'Allègement de la dette des Pays Pauvres très Endettés (DSRP/PPTE).

Aujourd'hui, les DSRP constituent des cadres stratégiques de référence pour toute politique de réduction de la pauvreté. En effet, en septembre 1999, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) dévoilaient les Stratégies de Réduction de la Pauvreté, c'est-à-dire, leur nouvelle conception des programmes de

prêts aux pays pauvres. Ils répondaient ainsi à l'appel lancé, plusieurs mois auparavant, par les pays créanciers du G7 afin d'identifier une méthode pour lier plus étroitement l'allègement de la dette à la réduction de la pauvreté.

En raison de cette nouvelle approche, tous les pays à faibles revenus, dont le Sénégal, sont maintenant requis de produire un Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP) afin de pouvoir obtenir de la Banque Mondiale ou du FMI, soit un allègement de dette, soit de nouveaux prêts. Selon les documents fondateurs, le DSRP doit désormais être la base aussi bien des programmes de prêts de la Banque mondiale et du FMI que du Programme International de Réduction de la Dette : **L'Initiative PPTE.**

Ce nouveau contexte de prise en charge des questions liées à la pauvreté trouve son prolongement dans la Déclaration du Millénaire qui représente, aujourd'hui, l'initiative la plus généreuse et la plus résolue en matière de réduction de la pauvreté impliquant aussi bien les pays riches que les pays pauvres dans un même élan de solidarité et avec la même détermination.

L'expérience sénégalaise en matière de lutte contre la pauvreté s'inscrit parfaitement dans ce contexte. Le DSRP, formulé selon une démarche participative, est entré dans une phase de mise en œuvre. Il s'agit d'un document de référence dans lequel la lutte contre la pauvreté est abordée de manière horizontale, permettant des actions intégrées et touchant l'ensemble des secteurs du développement du pays.

Nous sommes d'avis que la pauvreté n'est pas sectorielle et, en conséquence, la transversalité des interventions est essentielle pour développer des programmes coordonnés. Mon Ministère travaille dans cette direction pour mettre en cohérence les orientations et pistes d'action en matière de réduction de la pauvreté à travers la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes et Projets de lutte contre la pauvreté (CSOPLP) mise en place à cet effet.

Le DSRP est bâti sur l'hypothèse que pour réduire la pauvreté, les actions sur le cadre économique doivent tendre vers un équilibre entre le développement de l'économie de marché donc, de l'entreprise en tant qu'outil de création de richesse, et celui de l'économie sociale. Envisagées dans cette optique, les stratégies de lutte contre la pauvreté intègrent, aussi bien dans leur processus de formulation que dans leur mode opératoire, la problématique de l'implication du secteur privé, donc de l'entrepreneuriat, dans la dynamique de création et de redistribution des richesses.

## **II. ENTREPRENEURIAT ET STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.**

L'entrepreneuriat est la version francophone du concept d'*entrepreneurship*. Il rend compte d'une double pratique : d'une part, il renvoie à l'acte d'une entreprise et, d'autre part, il signifie un ensemble de comportements en matière de direction et d'organisation des activités d'une unité économique. Selon Schumpeter (1935), l'entrepreneuriat suppose « l'exécution de nouvelles combinaisons ». Est considéré comme entrepreneur, dans le cadre cette communication, tout individu qui a le potentiel nécessaire à organiser et pérenniser ses activités en prenant conscience que le fait de développer sa propre entreprise est une option ou une solution viable.

Dans cette perspective, l'entrepreneuriat fait partie intégrante des stratégies de lutte contre la pauvreté en tant que processus de mise en place de moyens et d'actions structurants. Il couvre un champ très vaste qui va de la plus grande entreprise industrielle à la plus petite et moyenne entreprise (PME). L'entrepreneuriat est essentiellement un processus de création de richesse et, donc, un pré-requis fondamental pour réduire de manière significative la pauvreté.

Nous sommes d'avis que les processus de lutte contre la pauvreté, pour être durables, ne peuvent être développés qu'à travers une sainte alliance entre l'entreprise qui crée la richesse et des politiques sociales qui en assurent la redistribution de manière plus équitable. L'expérience sénégalaise en matière de lutte contre la pauvreté est structurée

autour de cette dialectique de l'économique et du social qui constitue la trame du DRSP.

En effet, la stratégie de création de richesse, développée dans ce document-cadre, est fondée sur le principe économique que l'accumulation de capital contribuera de façon substantielle à la croissance. Un des objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté sera donc de créer un environnement favorable aux investissements privés lesquels serviront, en retour, à relever le niveau des infrastructures sociales et économiques.

C'est vous dire que l'option prise par le Sénégal pour lutter contre la pauvreté repose essentiellement sur une stratégie de création de richesse à travers un entrepreneuriat très dynamique. En effet, pour consolider ses acquis économiques au sein de l'UMOA et lutter plus efficacement contre la pauvreté, l'Etat du Sénégal a récemment mis en place une politique de croissance accélérée qui se fonde sur l'émergence d'un secteur privé fort. La création de l'Agence de Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX) s'inscrit dans le cadre de cette stratégie globale de création d'un climat d'affaires plus favorable à l'esprit d'entreprise. Le secteur privé peut, en effet, atténuer la pauvreté en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois pour les pauvres.

Mais, les exigences d'amélioration du cadre macroéconomique, dont participe un secteur privé fort, seront fortement encadrées par des politiques sociales au sein ou en dehors de l'entreprise. Les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) ont développé, de ce point de vue, une expérience novatrice en matière de lutte contre la pauvreté. Il s'agit de la première initiative visant à opérationnaliser le Pacte Mondial à travers le Projet d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté dans les zones riveraines des Industries Chimiques du Sénégal (PALPICS). Ce projet est le fruit d'un partenariat entre l'Etat, les ICS, le Système des Nations Unies (PNUD, OIT) et les populations des communautés rurales de Méouane, Darou Khoudos, Taïba Ndiaye et la commune de Mboro. Il a pour objectifs immédiats : (a) l'amélioration des revenus des populations

par la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, (b) l'amélioration des conditions de vie des populations en facilitant leur accès aux services sociaux de base, (c) la lutte contre le VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles et (d) le renforcement de la bonne gouvernance. A travers ce projet, les ICS réconcilient les préoccupations de croissance de l'entreprise à la préservation de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté.

Le PALPICS est une expérience unique au sein du système des Nations Unies en Afrique, la première à mettre en œuvre un projet de lutte contre la pauvreté largement financé par une entreprise. Il doit inspirer les autres entreprises privées ou parapubliques installées au Sénégal afin de les amener à intervenir dans la lutte contre la pauvreté, en réinvestissant une partie de leurs revenus dans des activités génératrices de revenus au profit des pauvres.

J'en profite pour inviter les dirigeants d'entreprises, ici présents, à adhérer au **Pacte Mondial ou Global compact** lancé à l'occasion du Forum économique mondial de Davos par Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies afin de promouvoir le concept de responsabilité sociale de l'entreprise. Aujourd'hui, il ne fait aucun doute qu'une entreprise doit non seulement se préoccuper de sa rentabilité et de sa croissance, mais aussi de ses impacts sociaux, environnementaux et économiques sur la vie des communautés dans lesquelles elle évolue.

Il est important de souligner, toutefois, que si les principes du Pacte Mondial reposent sur une base légale, le respect de ses engagements dépend de la volonté des entreprises et du niveau de leur responsabilité sociale. Il n'a donc pas été prévu de moyens de contrôle visant à garantir l'application effective de ces principes. Il convient également de noter, qu'en plus des entreprises, les syndicats, les organisations non gouvernementales et les représentants de la société civile sont parties prenantes au Pacte Mondial.

Dans cette perspective, j'invite les organisateurs de ces **Rencontres** à analyser et partager l'expérience de l'implication des Industries Chimiques du Sénégal (ICS) dans la stratégie de réduction de la pauvreté. Je les exhorte à en tirer les enseignements et exercer leur leadership pour promouvoir des programmes similaires. Aucune entreprise ne doit aujourd'hui déployer ses activités sans un contrat social qui lui permet non seulement d'évoluer dans un bon climat interne, mais de contribuer, également, à l'équilibre social et à la réduction de la pauvreté.

Outre l'expérience des ICS qui, nous l'avons déjà souligné, est assez particulière puisqu'elle implique l'une des plus grandes entreprises industrielles du pays, la contribution de l'entrepreneuriat dans les processus de lutte contre la pauvreté trouve son expression la plus achevée dans la promotion des PME/PMI et de la microentreprise.

En s'inspirant de l'expérience des pays asiatiques, le Sénégal s'est, en effet, engagé dans un processus de restructuration de l'appareil de production à travers la création et le développement de PME/PMI. Un dispositif juridique et réglementaire a été mis en place à cet effet (Charte des PME/PMI élaborée en août 2003) pour créer un environnement favorable à l'auto-emploi. Au Sénégal, l'esprit d'entreprise trouve, sans doute, sa meilleure expression au sein des PME qui offrent un potentiel substantiel de croissance et d'innovation. Le Ministère chargé de l'entrepreneuriat a engagé une dynamique de redynamisation du secteur par la mise en place, dans un avenir proche, d'un cadre global et cohérent d'intervention. L'objectif visé est de promouvoir une culture entrepreneuriale dynamique et renforcer l'efficacité du soutien du Gouvernement à l'entrepreneuriat.

Les efforts de l'Etat pour développer l'entrepreneuriat à travers une politique d'appui aux PME sont soutenus et accompagnés par les partenaires au Développement intervenant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Diverses initiatives, traduites en projets et programmes, sont ainsi développées pour accompagner la volonté de l'Etat de développer l'entrepreneuriat. Nous ne prendrons ici que l'exemple

du programme de développement de l'Entrepreneuriat Régional (PDER). Initié par le Gouvernement du Sénégal et exécuté par l'ONUDI, ce programme vise à améliorer la compétitivité du secteur privé des PME dans la région de Saint-Louis. Il s'inscrit dans le cadre de la politique de Redéploiement Industriel (ORI) du Gouvernement du Sénégal dont l'ambition est de doter le pays d'une industrie moderne, dynamique et compétitive, capable à la fois de satisfaire le marché local et d'accéder aux marchés extérieurs.

La microentreprise constitue un autre segment dynamique du secteur privé, l'un des terrains de prédilection de l'entrepreneuriat et de l'invention, celui qui manifeste, le plus, le génie créateur de nos populations. Le Gouvernement du Sénégal a pris la pleine mesure de cette réalité, qui participe de notre écosystème économique, en mettant en place tout un dispositif institutionnel d'incitation à l'auto-emploi et d'accompagnement des micro-entrepreneurs. Le Fonds National de Promotion de la Jeunesse représente, dans ce cadre, l'une des initiatives les plus novatrices en termes de création d'emplois non salariés pour les jeunes. Cette expérience présente un intérêt particulier dans une perspective de lutte contre la pauvreté dans la mesure où le Fonds est entièrement supporté par le budget de l'Etat.

La légitimité de l'intervention publique en faveur du secteur des micro-entreprises traduit la volonté de l'Etat de développer l'entrepreneuriat local. Il existe, ainsi, au Sénégal, une véritable dynamique entrepreneuriale jusqu'au niveau village qui s'est développée à travers un processus de création d'activités génératrices de revenus. Celui-ci est soutenu par tout un dispositif souple de financement décentralisé à travers les Mutuelles d'épargne et de crédit qui opèrent dans les zones les plus pauvres. Ce micro-entrepreneuriat présente un intérêt particulier en termes d'opportunités d'accès des populations démunies aux services financiers.

Certes, les microentreprises sont généralement marquées par une grande précarité matérielle, humaine et financière. L'insuffisance chronique de ressources stables et propres les contraint également à une situation de dépendance structurelle. De toute

évidence, il faut poursuivre les recherches, capitaliser un plus grand nombre de « bonnes pratiques » et intensifier les échanges de politiques sur ces questions. Du reste, le développement de l'entrepreneuriat, à travers l'implosion des mutuelles d'épargne et de crédit dans les zones les plus pauvres du pays, est là comme le témoignage de la force du mouvement coopératif et mutualiste à promouvoir l'esprit d'entreprise. C'est aussi la preuve que la formule coopérative, comme forme particulière d'entrepreneuriat, est et demeure l'ultime arme des pauvres pour faire face à la misère.

**Je vous remercie de votre aimable attention**

# IMPACTS DU CREDIT FEMMES SUR LE VECU DES FAMILLES

## PRESENTATION DU PROJET

Le Projet Crédit pour Femme est mis en place par le Gouvernement du Sénégal en partenariat avec la coopération de la République Démocratique de Chine pour permettre aux femmes de développer des activités économiques. Il est mis en œuvre par le Ministère de la Femme, de la Famille, du Développement Social et de l'Entreprenariat Féminin (MFFDSEF) qui abrite son équipe technique. Ce projet veut contribuer aux programmes de lutte contre la féminisation de la pauvreté.

### Objectif global :

- Faciliter l'accès du crédit aux femmes, consolider et pérenniser les activités génératrices de revenus ;

### Objectifs spécifiques

- Faciliter l'accès des femmes aux facteurs de productions ;
- Promouvoir chez les femmes l'esprit d'entreprise rentable ;
- Renforcer leurs capacités managériales ;
- Améliorer économiquement le tissu associatif des femmes.

### Cibles

Le projet octroie des crédits à trois catégories de bénéficiaires essentiellement féminines :

- Organisations de femmes signataires du protocole
- Organisations féminines non signataires (GIE - GPF non fédératives – Associations légalement constituées)
- Femmes (personnes physiques).

### Financement :

Les financements sont de deux ordres :

#### ▪ Le fonds de Crédit (FC) :

Plafond : - 250 000 F par personne physique  
- 2 500 000 F par Association ou Groupement de femmes

Taux d'intérêt : 5% par an

Durée de paiement : 18 mois

Différé : 6 mois

Apport personnel : 5%

#### ▪ Le fonds de Garantie (FG) :

Plafond : - 500 000 F par personne physique  
- 5 000 000 F par Association ou Groupement de femmes

Taux d'intérêt : 8% par an

Durée de paiement : 36 mois

Différé : 6 mois

Apport personnel : 8%

### Résultats obtenus :

Le PCF qui a injecté 3 578 407 436 F au profit de 76 629 femmes. 73 organisations de femmes ont pu bénéficier de ces crédits entre la première et la deuxième génération avec une ligne de crédit atteignant une moyenne de 18 000 000 de F.CFA par organisation.

### **Les contraintes**

La promotion économique et sociale des femmes bénéficie d'une réelle volonté politique de la part des pouvoirs politiques, mais elle rencontre quelques contraintes qui se situent à trois niveaux :

#### 1 - Au niveau de la participation au processus de décision :

Le gouvernement a fait des efforts considérables visant à promouvoir la participation de la femme au processus de prise de décision.

L'adoption du 2<sup>ème</sup> plan d'action de la femme de 1997 à 2001 par le gouvernement fut un acquis important pour la vision globale et la coordination des actions en direction des femmes. La lutte contre la pauvreté et sa féminisation figuraient en première ligne des priorités de ce plan.

En dépit des avancées constatées, le mouvement pour l'émergence d'un leadership féminin fort, suffisamment autonome et assumant pleinement la défense des intérêts est encore très timide.

Cette situation est liée à l'organisation sociale fortement hiérarchisée qui ne laisse pas aux femmes une grande marge de manœuvre.

#### 2- Au niveau du renforcement des capacités des femmes et de leurs organisations :

Les actions menées jusque là n'ont pas permis d'instaurer un esprit d'entreprise chez les femmes, de développer leurs aptitudes professionnelles, de même qu'elles n'ont pas suffisamment renforcé leurs capacités de négociation et d'auto – prise en charge de leurs organisations.

Leur niveau de formation et leurs capacités de gestion sont faibles, ce qui ne facilite pas leur autonomisation. Par ailleurs, le manque de suivi dans les interventions ne favorise pas la consolidation des acquis et leur pérennisation.

### **Caractéristiques socio-économiques et démographiques des bénéficiaires**

Cette étude a permis de collecter les informations socio-économiques sur cinq cent vingt deux (522) femmes constituées de trois cent un (301) bénéficiaires du Projet de Crédit des Femmes ainsi que de deux cent vingt et un (221) femmes non bénéficiaires. La répartition des femmes selon leur statut matrimonial montre une présence massive des femmes mariées parmi les bénéficiaires du projet de crédit des femmes (75% des effectifs enquêtés). Les veuves et divorcées qui le plus souvent vivent dans la précarité constituent 16,7 des bénéficiaires de crédit du PCF. Le même profil est observé chez la population des femmes non bénéficiaires du projet.

### **Niveau Crédit avant l'accès au financement du PCF**

Les résultats font observer qu'avant l'accès au financement du PCF, 63% de ces mêmes femmes ont bénéficié de prêt inférieur ou égal à 100 000 FCFA et 32% de prêt compris entre 100 000 FCFA et 500 000 FCFA. Par ailleurs une très faible proportion de femmes (5%) ont pu bénéficier d'un montant de financement supérieur à 500 000 FCFA.

Le Projet de Crédit pour les femmes a nettement amélioré le pouvoir financier des femmes bénéficiaires du programme de financement. La comparaison des montants de crédits alloués aux femmes avant et après l'arrivée du PCF montre un doublement des crédits entre les périodes. En effet, le montant de crédit moyen obtenu est passé de 120.058 FCFA à 251.466 FCFA par femme bénéficiaire entre les deux périodes. Avec la mise en place du PCF, les femmes bénéficiaires ont pu disposer d'un montant de crédit allant de 250 000 FCFA à 2 500 000 FCFA selon qu'elles soient organisées en personnes morales (GIE, Associations...) ou personnes physiques.

### **Utilisation des Revenus tirés des activités avant et après l'accès au financement du PCF**

Avant l'obtention du financement du PCF, les bénéficiaires utilisaient 51% des revenus tirés de leurs activités pour financer les dépenses familiales. Les dépenses sociales et de santé représentaient également des taux importants d'utilisation du revenu. Les investissements qui devraient être le moteur des activités féminines recevaient une faible proportion de 2% du revenu global. Après le financement du PCF, la structure d'utilisation du revenu a changé. On observe une réduction des dépenses familiales au profit de l'investissement. En effet la proportion de revenu affecté à l'investissement est passée à 18% au moment où les dépenses familiales sont passées de 51% à 39%.

Tableau 12: Destination des revenus tirés des activités économiques des femmes avant et après financement du PCF.

### **Niveau de satisfaction des besoins par les revenus gagnés avant et après l'accès au financement du PCF**

Parmi les bénéficiaires ayant déclaré avoir gagné un revenu durant la période antérieure au crédit PCF, un pourcentage de 42 % a déclaré n'avoir pas eu de satisfaction meilleure de leurs besoins avec les revenus tirés des activités. Par contre après l'avènement du PCF, les bénéficiaires dans leur majorité ont déclaré avoir eu une satisfaction avec les revenus gagnés. Ainsi seule une proportion de 19% n'a pas eu une bonne satisfaction de ses besoins avec les revenus tirés des activités.

Tableau 13: Niveau de satisfaction des besoins par les revenus gagnés

### **Constitution d'une épargne avant et après l'accès au financement du PCF**

Environ 29% des femmes affirment avoir constitué une épargne sur les revenus tirés du crédit avant projet. Par contre 64% de ces mêmes femmes affirment avoir constitué une épargne sur les revenus tirés des activités financés par le PCF. Ce qui constitue une nette amélioration du niveau d'épargne dans les localités où évolue le PCF.

Tableau : Constitution d'une épargne

### **Réalisations des femmes bénéficiaires : Situation après financement**

Par rapport à la couverture des besoins en financement nécessaire à la réalisation de leur projet, 48% des femmes pensent que le crédit alloué par le PCF permet de réaliser entièrement leur projet.

Tableau 14: Répartition des femmes bénéficiaires selon leurs opinions sur la suffisance des crédits alloués pour réaliser leur projet.

### **Difficultés de remboursement du Crédit**

Environ 56% des femmes bénéficiaires du PCF remboursent facilement le crédit octroyé alors que pour 37% le remboursement est difficile. Ce constat est le résultat d'une part, de l'absence de mécanisme de gestion des revenus au niveau des femmes et d'autre part, du manque de formation appropriée pour sécuriser leur activité.

Les femmes ont évoqué de multiples causes de difficultés relatives au remboursement des crédits parmi lesquelles :

- Sollicitation au niveau familial, social, et sanitaire ;
- Courte échéance du délai de remboursement ;
- Faible productivité de l'activité généralement financée ;
- Retard de paiement des débiteurs ;
- Absence ou faiblesse du marché, de la demande

Tableau 18: Difficultés de remboursement des crédits

### **Difficultés entravant l'activité économique des femmes bénéficiaires**

Les femmes bénéficiaires des financements du PCF ont souligné quelques facteurs de blocage au niveau de la commercialisation de leurs produits et du déroulement de leurs activités. On peut noter que de façon générale, les facteurs de blocage sont les suivants :

- |  |                  |
|--|------------------|
| ▪ Consommation des produits importés     | 11% des réponses |
| ▪ Difficultés d'écoulement des produits  | 38% des réponses |
| ▪ Difficultés liées à la Transformation  | 9% des réponses  |
| ▪ Concurrence                            | 21% des réponses |
| ▪ Difficultés de recouvrement des dettes | 21% des réponses |

Ces difficultés ont été en partie à la base de l'endettement d'une partie des femmes bénéficiaires. En effet, 18% des femmes bénéficiaires enquêtées ont contracté une dette au moment de l'enquête. Par contre 74% des bénéficiaires n'ont pas jugé nécessaire de s'endetter à nouveau pour développer leur activité économique.

Tableau 20: répartition des bénéficiaires selon qu'elles aient contracté des dettes autres que les financements du PCF

### **Les différents enjeux du crédit pour les bénéficiaires**

Malgré les difficultés rencontrées, le crédit présente pour les bénéficiaires des enjeux majeurs au triple plan de l'entreprise, des ménages et de la communauté.

Au niveau des entreprises, le crédit a eu un rendement manifeste car il aura permis à :

- 35% des bénéficiaires de concrétiser leurs activités entrepreneuriales ;
- 28% des bénéficiaires d'accroître leur capacité productive par la diversification des activités ;
- 32% des bénéficiaires d'assurer la poursuite de leurs activités et de consolider leurs organisations de base

Par contre 5% des bénéficiaires ont vu leur activité décroître pour tomber en faillite.

Les enquêtées ont aussi noté quelques effets engendrés par le crédit comme l'absence de profits réels (selon 4% des femmes bénéficiaires) et la non couverture des dépenses courantes par les recettes générées par l'activité (54 % des réponses) ;

Environ 54% des femmes bénéficiaires pensent que le crédit a permis d'élargir le marché pour pouvoir donner une santé économique à leur entreprise. Cet élargissement du marché s'est effectué par l'augmentation du nombre de clients (75% des réponses), une meilleure compréhension des exigences du marché (16%) et un meilleur écoulement des produits (9% des répondants).

Tableau 21: Répartition des bénéficiaires selon les retombées positives générées par le projet

Au niveau des ménages, la contribution des femmes dans l'entretien des ménages depuis le début du projet a été fortement améliorée. Les résultats montrent que 57% des bénéficiaires ont constaté une forte amélioration de leurs Contributions dans l'entretien des ménages alors que pour 28% des bénéficiaires, leur contribution dans l'entretien des ménages est restée la même dans le temps imparti.

Seule une faible proportion de 5% des bénéficiaires a déclaré que sa contribution dans l'entretien du ménage a diminuée.

Tableau 22: Evolution de la contribution des femmes dans l'entretien des ménages depuis le début du projet

## **IMPACT SOCIO ECONOMIQUE DU PROJET**

L'étude de l'impact socio – économique a surtout porté sur l'utilisation du prêt et sur comment le crédit a changé les activités dans le milieu. Les prêts alloués aux femmes ont souvent servi à monter un petit commerce (vente de poissons congelé, de légumes ou de fruits) à une petite échelle. D'autres ont servi à consolider une activité communautaire de production (teinturerie, champ collectif). Très peu ont eu comme destination l'investissement.

Il est constaté qu'un accès aux services de crédits et d'épargne a eu un impact positif sur les commerces des femmes, sur la régulation des revenus et sur la capacité économique des femmes.

Au plan économique, la mise en œuvre du PCF a induit les résultats suivants :

### **Au niveau individuel :**

L'assiette des femmes ayant bénéficié d'un crédit a plus que doublé. Donc les activités génératrices de revenus ont connu un accroissement considérable. En moyenne les bénéficiaires ont accru de 50%.

Bien que le montant du crédit alloué soit modique, le PCF a eu un effet « boule de neige », ce qui a permis au niveau personnel une meilleure capitalisation et une meilleure régulation des revenus.

La Dame Fatou Guèye à Diourbel déclare que grâce au caractère revolving du crédit, elle a pu porter ses revenus de 5 000 frs à 7 000 frs/jour. Le PCF a indéniablement permis le développement de l'entrepreneuriat féminin en leur facilitant l'accès au crédit, en démocratisant la distribution.

La part d'autonomie que laisse le projet dans la gestion des fonds alloués, constitue également un avantage dans la formation et le renforcement des capacités managériales des femmes.

Les échéances rapprochées et le caractère revolving du crédit ont augmenté les revenus et incidemment le pouvoir d'achat des femmes.

Individuellement, les femmes reconnaissent disposer de plus souvent de liquidités. Cet état de fait assure une présidente de « Club de Solidarité » leur procure beaucoup plus de confiance en soi.

Une femme nous a confié que depuis qu'elle possède son petit commerce qui lui permet de disposer d'un peu d'argent, son mari est devenu beaucoup plus attentionné à son endroit.

#### **Au niveau ménage :**

La part contributive des femmes a augmenté dans les dépenses du ménage avec l'avènement du PCF. Cette assertion est constante dans les propos de toutes les répondantes.

En effet, les femmes ont soutenu que la plus grosse part (plus de 60 %) de leurs revenus était affectée aux dépenses familiales, alimentaires, sanitaires, scolaires et d'habitation.

Une répondante à Thiès, nous déclare qu'elle a fait construire des toilettes dans son foyer grâce aux revenus tirés de ses nouvelles activités génératrices de revenus qu'elle mène, depuis qu'elle dispose d'un crédit dans le cadre du projet.

Les contributions des femmes dans les dépenses du ménage, leurs confèrent maintenant plus de considération de la part de leur mari, de leurs enfants, comme à Dakar, où des femmes ont réalisé des actions d'intérêt général comme la lutte contre le SIDA, ou le Paludisme d'où un grand impact sociologique.

#### **Au niveau communautaire :**

L'impact se manifeste surtout dans le renforcement de la cohésion sociale et du dynamisme de groupe.

En effet, beaucoup d'organisations de femmes ont vu le jour et constituent des espaces de concertation où sont débattus beaucoup de problèmes sociaux et où sont satisfaits des actes de solidarité.

C'est ainsi que le Groupe Femme et Développement (FED), grâce aux revenus tirés du projet, a pu parrainer des élèves dans différentes écoles. Elles ont également pu offrir des cadeaux de fin d'année à leurs enfants et prendre en charge les frais de scolarisation de quelques élèves orphelins dans la région de Thiès.

Le projet a permis une conscientisation des femmes qui ont créé des mutuelles de santé, des coopératives d'épargne et de crédit. Les femmes prennent l'initiative de solliciter des séminaires de formation (teinturerie) et des cours d'alphabétisation fonctionnelle.

Les femmes ont créé des entreprises communautaires (champ collectif, teinturerie etc.). Les revenus tirés de ces entreprises servent à équiper à tour de rôle les membres en mobilier pour certains groupements, tandis que d'autres, avec les revenus, ont acheté des denrées alimentaires pour les ménages. Plusieurs modèles existent.

La facilitation de l'accès au crédit aux femmes a favorisé la diversification de leurs activités, augmenté leurs revenus et leur a permis d'une certaine façon de revaloriser leur statut.

Le projet aura finalement permis de stabiliser les activités des femmes par un crédit fonctionnel, la monétarisation des circuits économiques, la sécurisation de l'argent et le développement de l'entrepreneuriat féminin.

Cependant, malgré ces résultats appréciables acquis par le projet, il convient de faire quelques recommandations et suggestions, afin d'optimiser les impacts positifs de la troisième génération de crédit.

## **RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS**

1. Préserver la fonctionnalité du crédit et le rendre plus rationnel : Le crédit alloué dans le cadre du PCF s'est avéré être fonctionnel surtout à cause de son caractère revolving et rotatif. Il permet aux femmes, selon des délais rapprochés, de disposer d'un crédit. Mais il faudra le rationaliser pour le rentabiliser.
2. Accompagner le projet par un programme d'information, d'éducation et de communication (IEC), en vue de renforcer les capacités d'action des bénéficiaires ;
3. Préserver et renforcer l'autogestion du crédit par les organisations (fédération, union, groupement) ;
4. Adapter les échéances aux calendriers des activités des bénéficiaires ;
5. Appuyer l'organisation des filières de commercialisation des bénéficiaires ;
6. Elaborer une méthode de suivi/évaluation (cadre logique) en identifiant des indicateurs fiables ;
7. Appuyer la promotion de Mutuelles d'Epargne et de Crédit autogérées par les bénéficiaires du projet.
8. Sauvegarder le caractère fonctionnel et opérationnel du projet ;
9. Encourager le financement des jeunes femmes et des femmes qui évoluent dans le secteur primaire ;
10. Créer la synergie avec les autres projets du département ministériel ;

11. Définir des mesures d'accompagnement des activités productives des femmes (Renforcement de capacités, organisation des filières, de cadre de concertation, programme d'IEC...);
12. Se conformer davantage au manuel de procédures pour le financement des projets proposés ;
13. Dans l'optique de continuité de partenariat entre la CNCAS et le PCF, redéfinir les termes de la convention entre les deux institutions pour plus de souplesse et de fonctionnalité (taux d'intérêt, procédure) ;
14. Procéder au rééquilibrage dans la distribution des crédits en tenant compte de la situation de pauvreté des régions et du niveau d'opportunité d'accès à d'autres sources de financement ;
15. Fixer des quotas de crédit pour les activités visant la promotion socio-économique et l'automatisation des femmes ;
16. Procéder à un zonage du PCF pour la 3<sup>ème</sup> génération (Zone ouest, nord, centre et sud) ;
17. Augmenter le volume de crédit octroyé tant au niveau individuel que collectif ;
18. Mettre en place un système d'audit interne au niveau du projet chargé du suivi des fonds et du conseil des bénéficiaires sur les opportunités d'investissement et de placement ;
19. Organisation des journées de concertation avec les différentes organisations pour définir les procédures de recouvrement des fonds qui jusque là sont en souffrance.
20. Approfondir et élargir l'étude des impacts socio-économiques du PCF en vue de consolider les acquis, corriger les disparités et amplifier les actions dans une perspective de lutte hardie contre la féminisation de la pauvreté et d'autopromotion sociale et économique.
21. Responsabiliser les services techniques déconcentrés dans le processus de sélection et de suivi des projets financés par le PCF et renforcer leurs capacités pour la mise en œuvre de cette mission.